

FICHE PROJET : ATELIER ET FORMATION

Guide d'inspiration pour la prévention des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public



Direction Sécurité Locale et Police
SPF Intérieur

Atelier/formation	Permanence d'aide juridique
Nom de la ville/Commune	Saint-Gilles
Région	Bruxelles Capitale
Organisme	Service Prévention de la Commune de Saint-Gilles – Cellule Justice de Proximité
Domaine	Permanence d'aide juridique
Type de prévention	Primaire – secondaire et tertiaire
Point de contact	Silvia TERRA RAFAEL sterrarafael@stgilles.brussels – 0476223684
Contexte dans lequel le projet s'est développé	La prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, entre partenaires et les violences liées au genre en général, s'inscrivent au cœur des prérogatives du Service Justice de Proximité (reconnu comme service d'accueil spécialisé pour les victimes de violences conjugales) ainsi que la lutte contre le « non recours » au droit, en particulier pour les femmes.
Philosophie	<p>La cellule Justice de Proximité du service Prévention de la commune de Saint-Gilles propose des permanences d'aide juridique de première ligne qui répondent à 4 critères essentiels : gratuité, accessibilité, inconditionnalité et approche généraliste.</p> <p>L'accessibilité sans condition et la gratuité permettent notamment d'atteindre toutes les femmes, y compris les plus exclues et vulnérables sur le plan économique. La dimension généraliste de ce projet est cruciale en matière de violences faites aux femmes dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il apparaît que, généralement, les personnes qui souhaitent pouvoir disposer d'informations ne sont pas pour autant prêtes à frapper à la porte d'un service spécialisé en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Ainsi, s'adresser à un service d'aide juridique « généraliste » et destiné à tout public se révèle moins stigmatisant pour celles qui ont déjà avancé dans leur cheminement. - Les violences familiales et conjugales sont essentiellement subies par les femmes et les enfants et elles ont lieu dans le cadre privé et familial. Elles relèvent de la sphère de l'intime et sont donc par nature « cachées ». Le fait que les permanences soient généralistes permet aux professionnels de détecter derrière une demande relevant explicitement du droit familial ou du droit des étrangers, des éléments de demandes implicites concernant des situations conflictuelles (prévention secondaire). - Lorsque les femmes victimes de violences souhaitent entreprendre le nécessaire, le nombre de démarches à effectuer est important et concernent toutes les branches du droit : procédure pénale (informations sur le dépôt de plainte et son suivi), procédure civile

(informations sur le divorce, la séparation, l'hébergement des enfants, etc.), rupture d'un contrat de bail, recherche d'un logement de transit, régularisation de leur situation administrative auprès de l'Office des Étrangers (lorsque le titre de séjour dépend d'un mariage ou d'une cohabitation), l'octroi d'aides financières (prévention tertiaire).

Description

Les permanences juridiques généralistes sont dispensées par 4 juristes formés en matière de prévention des violences conjugales et violences liées au genre en général. Ces professionnels offrent un accueil personnalisé et adapté permettant une écoute en toute confidentialité, une information juridique accessible, actualisée et pertinente, des conseils pratiques sur les démarches à entreprendre pour faire valoir les droits ou les sauvegarder, un accompagnement et un suivi individuel ainsi qu'une orientation vers d'autres instances spécialisées. Le service d'aide juridique collabore ainsi avec les autres services intervenant contre les violences faites aux femmes pour un accompagnement adéquat et rapide des victimes (assistants sociaux, police, avocats, psychologues, médecins, etc.).

L'accueil des victimes est assuré dans différentes langues (français, néerlandais, anglais, portugais, espagnol, arabe, italien), ce qui permet d'atteindre un public large. Lorsque la personne est reçue par les juristes, ces derniers assurent un temps d'écoute et de conseils adaptés aux besoins de chaque personne, ce qui est essentiel pour les personnes victime de violences.

Les permanences se répartissent comme suit :

- Les permanences au local du Service Justice de Proximité ou par téléphone ont lieu trois demi-jours par semaine (les lundis de 14h à 16h, les mercredis de 9h à 11h, les jeudis de 9h à 11h) ;
- Une permanence en rue a également lieu une fois par semaine (deux mardis par mois de 11h30 à 12h30) au Parvis de Saint-Gilles en partenariat avec les travailleurs sociaux de rue du Service Prévention. Cette permanence "mobile" permet de se faire connaître du public vivant en rue et de faciliter l'accès au service Justice de Proximité aux victimes les plus marginalisées (les femmes vivant en rue sont surexposées aux violences) ;
- Une permanence d'aide juridique de première ligne est également assurée en partenariat avec le Barreau de Bruxelles par un avocat dans les locaux du Service Justice de proximité les mardis entre 13h30 et 15h30.

En outre, les juristes sont joignables pour des questions par mail.



Public cible	Tout public avec une attention particulière pour les femmes et leurs proches vivant des situations de violences conjugales ou liées au genre en général ainsi que les femmes en rue.
Objectifs	Objectif(s) : <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser tous les publics et notamment les femmes au phénomène de violences conjugales, intrafamiliales et de genre par la mise à disposition d'informations sur les droits et les différentes procédures- Accueillir sans condition et écouter attentivement les personnes en demande d'informations et de conseils juridiques- Détecter des situations de violences conjugales et de genre à travers les demandes à caractère généraliste- Atteindre le maximum de personnes soit témoins, soit victimes directes de violences liées au genre- Atteindre les personnes en rue et marginalisées et participer à la lutte contre le non recours aux droits en particulier pour les femmes vivant en rue- Eviter les stigmatisations et permettre aux victimes de sentir en confiance- Prendre en charge et insérer les victimes dans un réseau d'accompagnement et de prise en charge solide- Positionner le service Prévention dans la chaîne de lutte contre le phénomène des violences conjugales et des violences de genre, en ce compris les violences sexistes sur l'espace public.
Partenaires	<u>Partenaires communaux</u> : Service social communal, CPAS, CAFA, projet Tempor'L. <u>Partenaires extra-communaux</u> : Police (section Famille/jeunesse), Parquet, associations d'aide aux victimes, avocats spécialisés, services psycho-médicaux, etc.
Budget	3 x 1/2 jr par sem pour 4 pers + 1/2 jr par sem pour 3 pers Juristes : Total = +/- 86.000 € Secrétariat : Total = +/- 55.068 €
Evaluation	Les données quantitatives et qualitatives relatives aux permanences sont récoltées quotidiennement par la secrétaire du service et régulièrement analysées par l'évaluatrice interne du service de Prévention. Les comités de suivi permettent d'aborder ces éléments d'analyse et de suivre les évolutions de ces permanences. Les permanences font également l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre du rapport d'avancement du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Des objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels, déclinés ensuite en différents indicateurs.